



Numéro de l'avis  
de contravention

3554916493

## AVIS DE CONTRAVENTION

Date de l'avis de  
contravention

26/09/2011

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.

554 118046 000037 1/3 000013 C000001



MI2267AC0000000035549164933

Pour toute information complémentaire, appelez le 0811 10 20 30 (prix d'une communication locale), ou consultez le site Internet [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

REVELLAT PHILIPPE  
129 BLD PASTEUR  
94000 BRY SUR MARNE

Date/heure et lieu de l'infraction	Identification du véhicule
Le 23/09/2011 à 11h33 A4 PK/PR : 005.058 Direction : REIMS VERS PARIS PARIS - 75012	Immatriculation : 3801YY94 Pays : FR Marque : RENAULT
Contrôle	Description de l'infraction
Votre véhicule a été contrôlé à : 102 km/h Pour une vitesse limite autorisée de : 90 km/h La vitesse retenue est de : 96 km/h Appareil de contrôle homologué : 210 (MESTA) - 00147 Date de dernière vérification : 21/07/2011	EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H Prévue par Art. R. 413-14 §1 du C. de la route. Réprimée par Art. R. 413-14 §1 al. 2 du C. de la route.
Identification de l'agent verbalisateur	Effet(s) sur le permis de conduire
Agent verbalisateur N° : 161278 Code Service : CACIR	Cette infraction entraîne un retrait de point(s) du permis de conduire : OUI

<b>Montant de l'amende forfaitaire :</b>	<b>68 €</b>
<b>Si vous payez dans les 15 jours</b> à compter du 26/09/2011, ce montant est ramené à : Ce délai est porté à 30 jours en cas de paiement par timbre dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal, ou auprès des guichets du Trésor public).	<b>45 €</b>
<b>Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours</b> à compter du 26/09/2011, ce montant sera majoré et porté à : Vous recevrez alors un AVIS D'AMENDE FORFAITAIRE MAJOREE - art. 529-2 du code de procédure pénale. Ce délai de paiement (et non de contestation) est porté à 60 jours en cas de paiement par timbre dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal, ou auprès des guichets du Trésor public).	<b>180 €</b>

### VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

**Vous devez payer l'amende** en utilisant un des modes de paiement décrits dans le document intitulé : « Comment payer cette amende forfaitaire ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction, le retrait de point(s) correspondant et met fin à l'action publique (article 529 du code de procédure pénale et L223-1 du code de la route).

### VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

- 1) Votre véhicule a été volé ou détruit ou vos plaques d'immatriculation ont été usurpées.
- 2) Un autre conducteur utilisait votre véhicule au moment de l'infraction.  
**Dans ces deux cas, vous n'effectuez ni paiement ni consignation.**
- 3) Pour tout autre motif, vous devez verser une consignation d'un montant égal à celui de l'amende forfaitaire.

**Dans tous les cas, complétez le formulaire joint et adressez votre requête par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :**  
Monsieur l'officier du ministère public  
Contrôle Automatisé  
CS 41101  
35911 RENNES CEDEX 9

3554916493



Officier du ministère public  
Contrôle Automatisé  
CS 41101  
35911 RENNES CEDEX 9



### FORMULAIRE DE REQUETE EN EXONERATION

(art. 529-10 et R. 49-14 du code de procédure pénale)

Formulaire à utiliser en cas de contestation en se reportant aux modalités pratiques figurant au verso et en renseignant obligatoirement les mentions indiquées (\*). Dans les cas 1 et 2, n'effectuer ni paiement ni consignation.

Je soussigné(e) (\*) NOM : **REVELLAT**

(\*) Prénom(s) : **PHILIPPE**

(\*) Sexe : **M X F**

(\*) Date de naissance : **28 12 1960**

Lieu de naissance : **ORSAY**

(\*) Adresse : **129 BD PASTEUR**

(\*) Code postal : **94360** (\*) Ville : **BRY SUR MARNE**

permis de conduire n° **770191202959** délivré le **08 04 1977**

titulaire du certificat d'immatriculation ou conducteur du véhicule immatriculé **3801 YY 94** de marque **RENAULT**

déclare (cochez la case correspondante cas 1, cas 2 ou cas 3 ci-dessous et renseignez les mentions obligatoires) :

Mon véhicule a été volé  détruit  avant que l'infraction ne soit constatée. Je joins le récépissé de dépôt de plainte ou la copie du récépissé de prise en charge pour destruction du véhicule, établi conformément aux dispositions de l'article R.322-9 du code de la route.

Ce n'était pas mon véhicule. Je joins à ma requête tout justificatif utile et, le cas échéant, un récépissé de mon dépôt de plainte. Je suis informé qu'en cas d'usurpation de plaques, je peux demander mon changement d'immatriculation à la préfecture de mon lieu de domicile.

J'avais prêté (ou loué)  cédé (ou vendu)  ce véhicule à la personne suivante, qui le conduisait ou était susceptible de le conduire lorsque l'infraction a été constatée.

(\*) NOM : ~~REVELLAT~~ **STROPIANO**

(\*)Prénom(s) : **EVELYNE**

Epouse : **REVELLAT**

(\*) Sexe : **M F X** Société

(\*) Date de naissance : **15 02 1961** Lieu de naissance : **GRENOBLE**

(\*) Adresse N° : **129** Nom de voie : **BD PASTEUR**

(\*) Code postal : **94360** (\*) Ville : **BRY SUR MARNE** Pays : **FRANCE**

titulaire du permis de conduire (\*) n° **790738110895** (joindre une photocopie du permis de conduire si possible)

délivré le **15 02 1961** par **PREF. EVRY (91)**

Je suis averti(e) que toute déclaration inexacte ou erronée est punie de 1500 € d'amende (article R.49-19 du code de procédure pénale), sans préjudice de l'application éventuelle des articles 226-10 ou 441-1 du code pénal réprimant la dénonciation calomnieuse (5 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende) ou le faux (3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende).

Autre motif ou du fait de l'absence des documents demandés ci-dessus.

Dans les **45 jours** à compter du 26/09/2011 :

- j'adresse ce formulaire et l'exposé sur papier libre des raisons de ma contestation ou de l'absence de renseignements ou documents demandés, en lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'officier du ministère public dont l'adresse figure en haut de ce document,
- je m'acquitte obligatoirement d'une consignation préalable de 68 euros, égale au montant de l'amende forfaitaire (carte ci-dessous) Cette consignation n'est toutefois pas assimilée au paiement de l'amende forfaitaire et n'entraîne pas de retrait de point sur mon permis de conduire.

A. **BRY**

Le **10/10/2011**

(\*) Signature obligatoire

### CARTE DE CONSIGNATION

Date de l'avis : 26/09/2011

Si vous ne souhaitez payer ni par télépaiement ni par chèque, collez ci-dessous la partie à envoyer du timbre amende (pas de timbre fiscal)

Afin d'éviter toute erreur, si vous payez par timbre amende, veuillez ne pas effectuer d'autres règlements par chèque dans le même courrier

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

REVELLAT PHILIPPE  
129 BLD PASTEUR  
94000 BRY SUR MARNE

6800 \*

N° de Télépaiement

33335549164932

Clé

56



CENTRE D' ENCAISSEMENT  
TSA 69089  
35908 RENNES CEDEX 9

à n'utiliser que dans le cas n° 3

CAS N°1

CAS N°2

CAS N°3

118046 000039

3/3

000013

C000001